



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Communication Procurement Directorate/Direction de
l'approvisionnement en communication
360 Albert St. / 360, rue Albert
12th Floor / 12ième étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Audio Visual Production Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation 0X001-180989/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 0X001-18-0989	Date 2019-02-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$CX-031-76021	
File No. - N° de dossier cx031.0X001-180989	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-02-20	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: St-Clair, Denise (CX031)	Buyer Id - Id de l'acheteur cx031
Telephone No. - N° de téléphone (343) 542-3671 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
 0X001-180989/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
 003
 File No. - N° du dossier
 CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
 CX031
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Modification 003 à la sollicitation

PARTIE 1 – Modification à la Sollicitation

La présente modification 003 a pour objet de réviser le document de sollicitation et de répondre aux questions des soumissionnaires.

PART A – Modification to the Solicitation

A.1 Dans la PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Sous-Section 4.2 Méthode de sélection:

Supprimer:

Tableau B.1.1 – Types de vidéo (selon l'énoncé des travaux – ANNEXE "A")	Taux horaire pondéré estimé (THPE)	Période d'option 1 (THPE)	Période d'option 2 (THPE)
Type 1 - Animation			
Type 2 - Action en direct scénarisée			
Type 3 - Schéma animé			
Type 4 - Vidéo interactive			
Type 5 - Transcription/Sous-titres/SDT			
Taux horaire pondéré estimé *			
Prix d'évaluation **			
* Le taux horaire pondéré estimé sera calculé comme suite : Addition des types 1 à 6 ÷ 6 = THPE			
** Le prix de l'évaluation sera obtenu en multipliant le THPE par 50 heures.			

Insérer:

Tableau B.1.1 – Types de vidéo (selon l'énoncé des travaux – ANNEXE "A")	Période du contrat Taux horaire pondéré estimé (THPE)	Période d'option 1 (THPE)	Période d'option 2 (THPE)	Total du THPE par type vidéo (Période du contrat + Période d'option 1 + Période d'option 2)
Type 1 - Animation 2D				
Type 2 - Animation 3D				
Type 3 - Animation tableau blanc				
Type 4 - Action en direct scénarisée				
Type 5 - Schéma animé				
Type 6 - Vidéo interactive				
Type 7 – Vidéos existantes : Révisions pour inclure les tâches de transcription, de sous-titrage, de sous-titrage codé et de vidéodescription.				
Totale du Taux horaire pondéré estimé *				
Prix d'évaluation **				
* Le taux horaire pondéré estimé sera calculé comme suite : Addition du Total THPE pour chacun type de vidéo (1 à 7) et après ÷ 7 = Total taux horaire pondéré estimé *				
** Le prix de l'évaluation sera obtenu en multipliant le Total taux horaire pondéré estimé * par 50 heures.				

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

A.2 Dans l'ANNEXE "A" ÉNONCÉ DES TRAVAUX

En vertu de l'article 5. **PORTÉE:**

Supprimer:

Voici des exemples de types de vidéos :

- Présentations interactives
- Graphiques animés
- Vidéos d'action réelle scénarisées
- Têtes parlantes
- Animations

Insérer:

Voici des exemples de types de vidéos :

- Vidéos interactifs /tels que les scénarios d'embranchement et les points chauds cliquables
- Graphiques animés
- Vidéos d'action réelle scénarisées
- Têtes parlantes
- Animations

A.3 Dans l'ANNEXE "A" ÉNONCÉ DES TRAVAUX

En vertu de l'article 9. **CONTRAINTES OU EXIGENCES PARTICULIÈRES:**

Supprimer:

b) Les tournages devant être effectués dans des conditions extrêmes;

Supprimer:

i) Toute la documentation fournie par l'entrepreneur deviendra la propriété de l'EFPC. L'École se réserve le droit de reproduire, d'utiliser et de divulguer le matériel sous toutes formes pour les besoins du gouvernement du Canada. Tous les produits en ligne doivent être élaborés au moyen d'un code source ouvert non exclusif et facilement mis à jour à une date ultérieure sans la participation de l'entrepreneur. [Conformément à la sous-section 5.K du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat \(CCUA\).](#)

Insérer:

i) Tous les produits en ligne doivent être élaborés au moyen d'un code source ouvert non exclusif et facilement mis à jour à une date ultérieure sans la participation de l'entrepreneur.

A.4 Dans l'ANNEXE "B" BASE DE PAIEMENT

SUPPRIMER ANNEXE "B" BASE DE PAIEMENT dans son intégralité et **REPLACÉ** par ce qui suit :

ANNEXE "B" BASE DE PAIEMENT

B.1 TAUX HORAIRES FERMES

Les taux horaires fermes tout compris incluent le coût de la main-d'œuvre, les avantages sociaux, les dépenses générales et d'administration, les frais généraux, les bénéfices et les choses du même genre, à l'exception de la TPS et de la TVH éventuellement applicables. Toutes les autres dépenses normalement nécessaires à la prestation des services (notamment les locaux à bureaux requis pour le projet [y compris les logiciels et le matériel de l'entrepreneur], le traitement de texte, les estimations de travail, les photocopies, les frais de messagerie et de téléphone, les frais de déplacement locaux* et tous les autres frais accessoires) sont comprises dans les taux horaires fermes, et elles ne seront pas admises à titre de frais directs dans le cadre du contrat.

Les taux horaires fermes tout compris présentés englobent tout le personnel requis, les opérateurs d'équipement, l'équipement, le matériel et les frais applicables, étant donné qu'on ne paiera pas d'autres frais ni un prix horaire au-delà de ces taux présentés pour les services**.

* Les déplacements locaux sont ceux réalisés à moins de 100 km du lieu d'affaires du soumissionnaire.

** Les taux horaires fermes tout compris n'incluent pas les frais de déplacement, de location de caméra ou d'autres frais directs ou de sous-traitance, conformément aux points B.2 (B.2.1 et B.2.2) et B.3 de la présente Annexe "B", Base de paiement.

L'entrepreneur ne peut pas facturer de taux horaires pour la préparation de l'estimation des travaux ou des autorisations de tâches.

Les taux doivent être indiqués en dollars canadiens, les droits de douane sont compris, et la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) sont en sus, s'il y a lieu.

TAUX HORAIRE PONDÉRÉ :

Les soumissionnaires doit fournir des taux horaire ferme pondéré tout compris inclut la prestation de tous les services suivants pouvant être requis par le fournisseur pour exécuter les travaux pour tous les types de vidéos :

- Services de coordination et de gestion de projets
- Services de scénarimage et de scénarisation
- Services de réalisation et de production (y compris toutes les exigences pour être conforme avec les normes d'accessibilité WCAG - Directives pour l'accessibilité au contenu Web 2.0 - Niveau AA)
- Services d'éclairagiste
- Services d'un technicien de l'audio
- Services d'un assistant-caméraman
- Recherche et dépistage
- Traduction et adaptation
- Correction d'épreuves (en français et en anglais)
- Transcriptions, sous-titrage, sous-titrage codé et vidéo description
- Services d'un maquilleur
- Scénographie / Décors / Production d'accessoires
- Télé soufflage
- Services de vidéo copie, notamment la copie sur des médias numériques, notamment DVD, clé USB, disque dur externe, conformément aux directives

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Tableau B.1.1 – Types de vidéo (selon l'énoncé des travaux – ANNEXE "A")	Période du contrat Taux horaire pondéré estimé (THPE)	Période d'option 1 (THPE)	Période d'option 2 (THPE)
Type 1 - Animation 2D			
Type 2 - Animation 3D			
Type 3 - Animation tableau blanc			
Type 4 - Action en direct scénarisée			
Type 5 - Schéma animé			
Type 6 - Vidéo interactive			
Type 7 – Vidéos existantes : Révisions pour inclure les tâches de transcription, de sous-titrage, de sous-titrage codé et de vidéodescription.			

B.2 COÛTS DE PRODUCTION

Les coûts de production sont les coûts associés à la production vidéo, à l'exclusion des services / honoraires professionnels facturés comme taux horaires en B.1.

Les coûts de production applicables en vertu de B.2.1 et de B.2.2 n'incluent pas le personnel, les opérateurs d'équipement, l'équipement (sauf location d'équipement), matériels ou tous les autres frais applicables requis pour la prestation des services facturés en fonction des taux horaires indiqués à B.1.

Les coûts de production comprennent notamment :

- La location de caméra
- Les comédiens
- La location du studio
- La musique (pièces musicales et/ou compositions originales)
- Les accessoires ne sont ni construits, ni fabriqués, ni fournis par l'entrepreneur.

Les coûts de production seront remboursés au prix coûtant, à titre de services sous-traités et de dépenses directes.

B.2.1 SERVICES SOUS-TRAITÉS

L'entrepreneur sera remboursé au prix coûtant de toute dépense réelle raisonnablement et correctement engagée pour acquérir des biens et services auprès de fournisseurs extérieurs au prix du fournisseur, déduction faite de tout escompte commercial ou de paiement rapide.

POUR CHAQUE SERVICE DE SOUS-TRAITANCE DE PLUS DE 25 000 \$ (TPS OU TVH INCLUSE)

L'entrepreneur obtiendra des offres concurrentielles d'au moins trois (3) fournisseurs externes. L'entrepreneur doit indiquer à l'autorité contractante et au chargé de projet les noms des fournisseurs qui ont soumissionné, le montant total de chaque soumission obtenue, les critères de sélection et les résultats. Un service de sous-traitance de plus de 25 000 \$ (TPS ou TVH comprise) s'applique à la valeur totale combinée de chaque service de sous-traitance assuré dans le cadre d'une autorisation de tâche subséquente au contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

B.2.2 DÉPENSES DIRECTES

L'entrepreneur sera remboursé pour les dépenses directes qu'il a raisonnablement et convenablement engagées dans l'exécution des travaux. Ces dépenses seront payées au coût réel, sans majoration, sur présentation d'un état détaillé des coûts accompagné des reçus appropriés, pourvu que les services soient consignés dans l'autorisation de tâche approuvée relative au contrat. Toute dépense directe de la sorte doit être approuvée au préalable par le chargé de projet.

B.3 FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais, précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/travelvoyage/index-eng.php?dlabel=travelvoyage&lang=fr>) et selon les autres dispositions de la Directive se rapportant aux « voyageurs » plutôt que celles se rapportant aux « employés ».

Tous les paiements sont assujettis à la vérification du Canada.

Tous les déplacements doivent être approuvés au préalable par le chargé de projet.

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

A.5 SUPPRIMER L'ANNEXE "C" ÉVALUATION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE et APPENDICE 1 DE L'ANNEXE "C" GRILLE D'ÉVALUATION FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉMONSTRATION VIDÉO dans son intégralité et REMPLACÉ par ce qui suit :

ANNEXE "C"

ÉVALUATION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

ÉVALUATION TECHNIQUE

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Le soumissionnaire doit satisfaire à l'ensemble des exigences obligatoires de la demande de propositions (DP). Tout soumissionnaire ne satisfaisant pas à tous les critères obligatoires sera automatiquement rejeté.

Pour répondre aux exigences décrites dans la présente, l'expérience du soumissionnaire doit avoir été acquise dans le cadre de travaux contractuels effectués pour des clients externes. Pendant l'évaluation, aucune expérience acquise par l'entreprise auprès de clients internes ne sera acceptée ni examinée. Dans le cas d'une coentreprise, l'expérience mise en commun des parties formant la coentreprise sera prise en considération dans l'évaluation de l'expérience du soumissionnaire.

Le fait de simplement énoncer les expériences sans fournir de données pour expliquer où et comment elles ont été acquises aura pour effet de les exclure de l'évaluation.

Définitions aux fins de l'évaluation

« **Clients externes** » : Clients à l'extérieur de l'entité juridique (ou de la coentreprise) du soumissionnaire, ce qui exclut la société mère, les filiales et les autres sociétés affiliées du soumissionnaire.

« **Clients internes** » : Clients au sein de l'entité juridique (ou de la coentreprise) du soumissionnaire, y compris la société mère, les filiales et les autres sociétés autres affiliées du soumissionnaire.

« **Séries** » : Un groupe de vidéos sur un thème commun ou faites selon un même traitement.

« **Contenu créatif et captivant** » : Du contenu unique, original, remarquable, qui remet en question les idées préconçues, inspire, motive, encourage les gens à créer des liens entre eux et leur insuffle de l'optimisme.

Critères d'évaluation	Satisfait	Non satisfait
O.1 – OFFRE FINANCIÈRE		
Le soumissionnaire DOIT fournir l'information sur les coûts en stricte conformité avec la base de paiement de l'annexe "B". Toute dérogation au barème de prix rendra la proposition non recevable.		
COMMENTAIRES		

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Critères d'évaluation	Satisfait	Non satisfait
O.2 – EXPÉRIENCE DE LA SOCIÉTÉ		
<p>Le soumissionnaire doit prouver qu'il a produit au moins trois (3) vidéos au cours des quatre (4) dernières années (d'avril 2014 à novembre 2018) et qu'il a de l'expérience dans la réalisation et la production de vidéos professionnelles pour des clients.</p> <p>Afin de démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Une liste de trois (3) projets de vidéo pour des clients externes produits au cours des quatre (4) dernières années (d'avril 2014 à novembre 2018);b) Une description de chaque vidéo produite pour des clients externes :<ul style="list-style-type: none">a. Date;b. Titre du projet;c. Nom de l'organisation cliente;d. Tâches effectuées, lesquelles doivent comprendre :<ul style="list-style-type: none">• le découpage;• la fiche de tournage;• les maquettes de préproduction;• le tournage;• le montage;• le produit final.		
COMMENTAIRES		

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Critères d'évaluation	Satisfait	Non satisfait
<p>O.3 – ÉCHANTILLONS DE PRODUCTIONS VIDÉO</p> <p>Le soumissionnaire DOIT fournir un DVD ou clé USB de démonstration comprenant trois (3) échantillons de productions vidéo précédentes qui démontrent qu'il détient l'expérience et la capacité de produire des vidéos de qualité, d'une nature et d'une complexité comparables à celles décrites dans les exigences de la DP. Les échantillons vidéo doivent être soumis dans un format de fichier compatible avec Windows Media Player.</p> <p>La durée totale des trois (3) échantillons NE DOIT PAS dépasser dix (10) minutes. Les échantillons devraient idéalement durer deux (2) à trois (3) minutes chacun.</p> <p>Au minimum, un (1) des trois (3) échantillons doit être bilingue (anglais et français).</p> <p>Au moins un (1) des trois (3) échantillons doit être une vidéo d'action Au moins un (1) des trois (3) échantillons doit être une vidéo d'animation</p> <p>Toutes les productions doivent avoir été réalisées entièrement par le soumissionnaire dans le cadre d'un contrat pour le secteur public ou privé. Elles doivent avoir été achevées et livrées après le 01 janvier 2015.</p> <p>La maîtrise des éléments suivants doit être démontrée dans chaque échantillon vidéo d'action en direct:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Utilisation de l'éclairage;2. Angles de caméra;3. Graphiques;4. Son;5. Musique;6. Utilisation efficace du traitement;7. Scénario;8. Langage (corporel et parlé);9. Techniques de montage. <p>La maîtrise des éléments suivants doit être démontrée dans chaque échantillon de vidéo animée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. utilisation de la composition et de la numérisation;2. effets d'animation;3. graphiques;4. son;5. musique;6. utilisation efficace du traitement;7. scénario;8. langage (parlé et écrit);9. techniques de montage <p>Les échantillons de production vidéo fournis en réponse au critère obligatoire O.3 serviront de base à l'évaluation du critère C.2 Qualité des échantillons de productions vidéo présentés.</p>		

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

COMMENTAIRES

LES PROPOSITIONS QUI NE RESPECTENT PAS LES EXIGENCES OBLIGATOIRES SERONT REJETÉES D'EMBLÉE.

CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

Seules les propositions satisfaisant à toutes les exigences obligatoires seront examinées à la deuxième phase de l'évaluation (évaluation technique cotée).

Pour être jugé conforme, le soumissionnaire doit obtenir une note de passage globale d'au moins 200 pour ce qui est des critères cotés de l'évaluation technique. L'échelle de cotation compte **400 points**. Les propositions qui obtiennent une note globale inférieure à 200 points pour les critères cotés de l'évaluation technique seront rejetées d'emblée.

Les soumissionnaires sont invités à traiter avec suffisamment de détail chaque exigence pour permettre une analyse et une évaluation complètes par l'équipe responsable de l'évaluation.

Les propositions seront évaluées en fonction de leur exhaustivité et de leurs explications détaillées quant à la façon dont les exigences cotées seront satisfaites. Par exemple, si la description d'un processus ou d'une procédure est demandée, les différentes mesures que devra prendre le soumissionnaire pour répondre à l'exigence, comme le décrit l'énoncé des travaux de l'annexe "A", devront être décrites.

Les déclarations générales sont à éviter. Elles ne donnent pas suffisamment de détails qui permettent d'établir une comparaison avec la description de l'exigence et, par conséquent, d'en évaluer la pertinence par rapport à l'exigence décrite dans l'énoncé des travaux.

Critères techniques cotés	Minimum de points	Maximum de points
C.1 Approche en matière de gestion de projet	50	100
C.2 Qualité des échantillons de productions vidéo présentés	150	300
TOTAL :	200	400

C.1 Approche en matière de gestion de projet (Maximum : 100 points; Minimum : 50 points)

Le soumissionnaire doit proposer une méthode de gestion de projet préliminaire qui est souple et tient compte des besoins du client. La proposition doit indiquer comment le soumissionnaire entend travailler en collaboration avec le gestionnaire de projet et l'équipe de projet, et décrire les principaux aspects auxquels le client devrait contribuer. La proposition doit également illustrer la manière dont le soumissionnaire assurera l'atteinte de tous les objectifs en matière de rendement, de qualité et de respect du calendrier.

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le soumissionnaire doit inclure une description détaillée des éléments suivants :

1. Approche et procédures proposées en matière de gestion de projet;
2. Surveillance du calendrier;
3. Difficultés et risques potentiels;
4. Atténuation des risques;
5. Outils et techniques qui seront utilisés pour planifier, organiser, diriger et contrôler le projet;
6. L'approche en matière de gestion de projet devrait également décrire comment le soumissionnaire propose de travailler en collaboration avec le responsable du projet afin de prévoir suffisamment de temps pour l'examen et le processus d'approbation gouvernementale.

Les facteurs de cotation suivants sont utilisés :

Inacceptable (0) : L'information fournie est insuffisante ou ne convient pas. Le critère est peut-être traité, mais l'information présentée n'est pas suffisante ou n'est pas acceptable sur le plan technique.

Acceptable (50) : Il s'agit de la cote minimum établie. Le soumissionnaire donne des détails décrivant son approche et ses procédures, ses mesures de surveillance du calendrier et ses techniques et outils de planification. Il décrit les techniques qui seront employées et adoptées pour planifier, organiser, diriger et contrôler les projets. Il cerne certaines difficultés potentielles et propose des stratégies d'atténuation. Il démontre sa participation à l'approche.

Supérieur (75) : Les détails que fournit le soumissionnaire pour décrire son approche et ses procédures, ses mesures de surveillance du calendrier et ses techniques et outils de planification sont complets. La description démontre que des techniques reconnues seront employées et adoptées pour planifier, organiser, diriger et contrôler les projets. Le soumissionnaire identifie certains risques et difficultés possibles en ce qui a trait aux projets de production de vidéos et propose des stratégies d'atténuation. Il démontre sa participation à l'approche et met en évidence les principaux aspects sur lesquels il devra se prononcer. Il aborde la question de son approche en matière de collaboration avec les responsables du projet sans pourtant aller au fond des choses.

Excellent (100) : Les détails que fournit le soumissionnaire pour décrire son approche et ses procédures, ses mesures de surveillance du calendrier et ses techniques et outils de planification sont clairs et complets. La description démontre que des techniques très efficaces et novatrices seront employées et adoptées pour planifier, organiser, diriger et contrôler les projets. Le soumissionnaire décrit clairement les risques et les difficultés possibles en ce qui a trait aux projets de production de vidéos et propose des stratégies d'atténuation pour chaque risque. Il démontre son excellente participation à l'approche et met en évidence les principaux aspects sur lesquels il devra se prononcer. L'approche en matière de collaboration avec les responsables du projet est bien définie et englobe tous les aspects. Elle est adéquate et souple.

C.2 Qualité des échantillons de productions vidéo présentés (Maximum : 300 points; Minimum : 150 points)

Le soumissionnaire sera évalué en fonction des échantillons vidéo fournis conformément aux dispositions de l'exigence O.3 et des renseignements fournis dans la Fiche de renseignements sur la démonstration vidéo à l'appendice 1.

Si la durée totale des trois (3) échantillons présentés dépasse dix (10) minutes, seules les dix (10) premières minutes seront évaluées.

Les échantillons de productions vidéo seront évalués en fonction des critères suivants :

C.2.1 Par échantillons vidéo – Objectifs du client, but de la production et approche créatrice (Maximum : 100 points; Minimum : 50 points)

Pour chaque vidéo produite et décrite dans la Fiche de renseignements sur la démonstration vidéo (appendice 1), les échantillons vidéo présentés devraient offrir une démonstration des objectifs du client concerné, du but recherché par la production et de l'approche créatrice utilisée par le soumissionnaire.

Les éléments suivants seront évalués pour chaque échantillon de vidéo d'action en direct fourni en réponse à l'exigence O.3:

1. Utilisation de l'éclairage;
2. Angles de caméra;
3. Graphiques;
4. Son;
5. Musique;
6. Utilisation efficace du traitement;
7. Scénario;
8. Langage (corporel et parlé);
9. Techniques de montage.

Les éléments suivants seront évalués pour chaque échantillon de vidéo animée fourni en réponse à l'exigence O.3:

1. utilisation de la composition et de la numérisation;
2. effets d'animation;
3. graphiques;
4. son;
5. musique;
6. utilisation efficace du traitement;
7. scénario;
8. langage (parlé et écrit);
9. techniques de montage

Aux fins de l'évaluation, on entend par « très bon » : très novateur, créatif, efficace, d'excellente qualité et approche appropriée.

Facteurs de cotation utilisés pour chaque échantillon de production vidéo :

Inacceptable (0) : L'échantillon de vidéo ne permet pas au téléspectateur de bien saisir les objectifs du client, le but de la production et l'approche créative décrite à l'appendice 1. Au moins un (1) des éléments de la vidéo était de mauvaise qualité ou détourne l'attention du téléspectateur de l'objectif de la vidéo, ou encore le message n'était pas véhiculé.

Acceptable (50 points) : L'échantillon de vidéo permet au téléspectateur de bien saisir les objectifs du client, le but de la production et l'approche créative décrite à l'appendice 1. Au moins quatre critères sont remplis.

Supérieur (75 points) : L'échantillon de vidéo permet non seulement au téléspectateur de bien saisir les objectifs du client, le but de la production et l'approche créative décrite à l'appendice 1, mais témoigne aussi d'une grande créativité. Au moins six critères sont remplis.

Excellent (100 points) : L'échantillon de vidéo permet non seulement au téléspectateur de bien saisir les objectifs du client, le but de la production et l'approche créative décrite à l'appendice 1, mais témoigne aussi d'une grande créativité et d'un esprit d'innovation. Tous les critères sont entièrement remplis.

APPENDICE 1 DE L'ANNEXE "C"
GRILLE D'ÉVALUATION FICHE DE RENSEIGNEMENTS
SUR LA DÉMONSTRATION VIDÉO
(Sera évaluée conformément à l'exigence C.2)

VIDÉO No ____ **TITRE** _____

- a) Client (ministère/organisation) : _____
- b) Personne-ressource du client : _____
- c) Date de la production du vidéo : _____
- d) Objectifs du client : Décrivez la pensée stratégique qui a mené à l'approche créatrice que vous avez adoptée pour réaliser les objectifs de votre client.
- e) Description et objet de la production : Décrivez les exigences opérationnelles de votre client, les difficultés ou les occasions qui se sont présentées et ce que votre entreprise a été appelée à faire. Incluez une description des produits, des services ou des enjeux sociaux au cœur du message vidéo, les marchés visés et les auditoires cibles.
- f) Approche créatrice : Décrivez l'approche créatrice adoptée par votre entreprise pour répondre aux objectifs du client aux fins de la production :

La description devrait préciser comment la qualité des images et de la cinématographie a été utilisée pour répondre aux objectifs du client aux fins de la production.

La description devrait également donner des détails sur la façon dont votre entreprise a utilisé les éléments suivants pour répondre aux objectifs du client aux fins de la production :

- 1. Graphiques, typographie et affichage de texte ou d'image à l'écran (à l'exclusion de l'option sous-titrage)
 - 2. Séquences d'animation graphique et/ou graphiques animés et/ou animations
 - 3. Angles de caméra
 - 4. Éclairage
 - 5. Musique ou son
- g) Description des techniques utilisées dans la production vidéo pour communiquer le thème et le message :

La description devrait préciser comment le traitement (synopsis), le scénario ainsi que le langage corporel et la langue parlée ont été utilisés pour répondre aux objectifs du client aux fins de la production.

La description devrait également donner des détails sur la façon dont votre entreprise, comme applicable, a utilisé les éléments suivants pour communiquer le message et répondre aux objectifs du client aux fins de la production :

- 1. Techniques visuelles
- 2. Acteurs ou comédiens pour véhiculer les thèmes et les messages
- 3. Autres techniques pour véhiculer le message, comme le sous-titrage codé, la voix hors champ, etc.
- 4. Typographie et affichage de texte à l'écran (à l'exclusion de l'option sous-titrage);
- 5. Narration hors champ et à l'écran

- h) Résumez les résultats. Décrivez les résultats du projet. La description devrait fournir des renseignements sur la réponse de l'auditoire à la vidéo (si applicable) et le niveau de satisfaction du client. Le soumissionnaire devrait également fournir une confirmation écrite du client attestant son niveau de satisfaction à l'égard de la vidéo.

PART B – Questions and Answers

Question n° 1 :

Je me demandais s'il était possible de réviser svp le critère obligatoire O.3 à au moins deux (2) ou trois (3) échantillons de productions vidéo plutôt que cinq (5) contenant le critère : 8. Langage (corporel et parlé); étant donné que vous aurez besoin d'autres types de vidéo selon votre énoncé des travaux?

Réponse n° 1 :

Le critère obligatoire O.3 et le critère technique coté C.2 ont été révisés. Reportez-vous à la section A.5 de la partie A de la présente modification.

Question n° 2 :

Notre équipe aimerait répondre à l'appel d'offres n° 474388 (Services de production audiovisuelle), mais nous sommes strictement une entreprise d'animation. L'École de la fonction publique du Canada (EFPC) accepterait-elle que son contenu d'apprentissage soit produit uniquement sous forme de vidéo animée?

Réponse n° 2 :

Non, l'EFPC a besoin de plus que des vidéos animées. Pour l'apprentissage, l'EFPC exige également des vidéos d'action en direct qui reposent sur des scénarios.

Tel qu'il est indiqué dans le critère obligatoire O.3, au moins un (1) des trois (3) échantillons soumis doit être une vidéo d'action en direct. Les soumissions qui ne répondent pas à tous les critères obligatoires seront rejetées.

Question n° 3 :

3.1 Pouvez-vous confirmer si, pour certaines vidéos, voire toutes, des tâches de rédaction de scénarios, de concepts, de scénarimages, etc., seront incluses dans l'étendue des travaux? Cette information n'est pas essentielle pour déposer notre soumission, mais serait utile pour connaître l'étendue des travaux potentielle.

3.2 Pouvez-vous confirmer les éléments inclus dans la catégorie « *Type 5 – Transcription/Sous-titres/SDT* » sous la rubrique *Nombre estimatif de types de vidéos* à la page 21 de la demande de propositions? J'ai l'impression qu'il s'agit de vidéos **existantes** qui nécessitent seulement des services de transcription, de sous-titrage ou de sous-titrage codé. Est-ce bien le cas?

Réponse n° 3 :

3.1 Dans certains cas, les scénarios, les concepts et les scénarimages auront déjà été rédigés par l'EFPC, alors que parfois, l'École demandera à l'entrepreneur d'exécuter ces tâches. Les exigences exactes seront précisées dans chaque autorisation de tâches (AT) correspondante.

Conformément aux exigences pour chaque type de vidéo (1 à 4), le taux horaire pondéré doit inclure la rédaction du scénario, des concepts, des scénarimages, etc., ainsi que les autres services énumérés à la section B.1 de l'annexe « B » Base de paiement.

Pour l'instant, il n'est pas possible d'indiquer un pourcentage des tâches qui nécessiteraient la rédaction de scénarios, de concepts et de scénarimages, et celles qui requerraient uniquement des services de production.

Reportez-vous à la section 5. PORTÉE de l'annexe « A » Énoncé des travaux pour en savoir plus sur le nombre estimatif de types de vidéos par période de contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.2 Oui, c'est exact. Le titre de la catégorie « Type 5 – Transcription/Sous-titres/SDT » a été révisé comme suit :

Type 5 – Vidéos existantes : Vidéos existantes : Révisions pour inclure la transcription, le sous-titrage, le sous-titrage codé et la vidéodescription pour les vidéos qui doivent être révisées afin d'être conformes aux normes d'accessibilité WCAG ou qui nécessitent des services de transcription, de sous-titrage, de sous-titrage codé ou de vidéodescription.

Question n° 4 :

Les taux horaires pondérés pour les types de vidéo 1 à 4 comprennent-ils les coûts associés aux services de conformité avec les normes d'accessibilité WCAG ou encore de transcription, de sous-titrage, de sous-titrage codé ou de vidéodescription?

Réponse n° 4 :

Oui, les taux horaires pondérés pour les types de vidéo 1 à 4 doivent également inclure tous les coûts associés à la conformité avec les normes d'accessibilité WCAG ou encore à la transcription, au sous-titrage, au sous-titrage codé ou à la vidéodescription.

Question n° 5 :

5.1 Que voulez-vous dire par type de vidéo « Transcription/Sous-titres/SDT »?

5.2 (B.2, annexe B) Doit-on fournir un devis approximatif pour les coûts de production des sous-traitants ou un réel devis d'un sous-traitant potentiel?

Réponse n° 5 :

5.1 Pour les vidéos de type 5, les scénarios, les concepts et les scénarimages auront déjà été rédigés par l'EFPC.

Le titre de la catégorie « Type 5 – Transcription/Sous-titres/SDT » a été révisé comme suit :

Type 5 – Vidéos existantes : Vidéos existantes : Révisions pour inclure les tâches de transcription, de sous-titrage, de sous-titrage codé et de vidéodescription

Les vidéos de type 5 – Vidéos existantes : Vidéos existantes : Révisions pour inclure les tâches de transcription, de sous-titrage, de sous-titrage codé et de vidéodescription sont des vidéos existantes ou créées à l'interne pour lesquelles nous n'avons pas la capacité ou les logiciels requis pour assurer la conformité aux normes d'accessibilité et qui doivent être révisées pour être conformes aux normes d'accessibilité WCAG ou faire l'objet de services de transcription, de sous-titrage, de sous-titrage codé ou de vidéodescription.

5.2 Les soumissionnaires doivent fournir les taux horaires fermes pondérés tout compris conformément à la section B.1. Les soumissionnaires ne sont pas tenus d'indiquer de prix. Toutefois, à l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit fournir ces coûts en fonction de chaque AT.

Question n° 6 :

Pages 22 et 23, points 6 et 7 – Responsabilités de l'entrepreneur et Responsabilités ministérielles et soutien aux clients.

Il semble y avoir un certain chevauchement des responsabilités. Pouvez-vous préciser les références aux scénarios et aux scénarimages ainsi que les responsables de chacune de ces tâches?

Cette information a également une incidence sur le calcul du taux horaire pondéré à la page 28 de l'annexe B, Base de paiement.

Réponse n° 6 :

Reportez-vous à la réponse à la question n° 3.

Question n° 7 :

Page 26, point 14 v. – Images fixes d'un appareil reflex mono-objectif numérique à haute définition, en format JPEG (au moins 4 000 x 6 000 pixels). Pouvez-vous nous en dire plus sur l'exigence relative aux images fixes à haute définition? S'agit-il du besoin de prendre des images fixes sur place, ou avez-vous d'autres exigences en tête?

Réponse n° 7 :

Il est parfois nécessaire d'incorporer des images fixes de scénarios vidéo dans des vidéos avec graphiques animés ou des vidéos interactives en arborescence. On peut aussi avoir recours aux images fixes à haute définition lorsqu'on utilise des d'avatars ou des personas qui représentent les personnages des vidéos tournées en direct selon le scénario.

Par exemple : Une vidéo fondée sur un scénario met en vedette trois (3) ou quatre (4) personnages et l'un (1) d'entre eux correspond au persona principal utilisé tout au long du cours dans lequel la vidéo sera incorporée.

Question n° 8 :

Page 33, O.3 – Échantillons de productions vidéo – Accepterez-vous une démonstration sur une clé USB plutôt que sur un DVD? On mentionne aussi que les productions doivent être « livrées après janvier ». Pouvez-vous préciser cette exigence?

Réponse n° 8 :

Oui, des clés USB de haute qualité sont acceptables. Reportez-vous au critère obligatoire O.3 révisé à la section A.5 de la PARTIE « A » de la présente modification.

Question n° 9 :

Page 8, partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions et page 37 – Appendice 1 de l'annexe C Grille d'évaluation Fiche de renseignements sur la démonstration vidéo.

On mentionne à la page 8 :

« En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission. »

Une des exigences dans la fiche de renseignements est le budget. Nous incluons ces fiches de renseignement dans la section 1 : Soumission technique. Est-ce acceptable?

Réponse n° 9 :

L'appendice 1 de l'annexe « C » a été révisé. Nous avons supprimé l'exigence de fournir le budget pour les échantillons vidéo. Reportez-vous à la section A.5 de la PARTIE A de la présente modification.

La Grille d'évaluation Fiche de renseignements sur la démonstration vidéo dûment remplie doit être incluse dans la section 1 : Soumission technique.

Question 10 :

Page 32 et 33 – Les échantillons pour les critères O.2 et O.3 peuvent-ils être les mêmes?

Réponse n° 10 :

Oui, tant que tous les éléments évalués pour les exigences O.2 et O.3 sont remplis.

Question 11 :

Point 5 (page 19) : il est écrit que l'entrepreneur doit produire environ 60 vidéos d'apprentissage en français canadien et en anglais canadien. Cependant, à la page 21, le nombre estimatif de types de vidéos par période de contrat comprend 40 produits du type « transcription/sous-titres/SDT ». Faut-il comprendre que ces 40 produits (fichier SML, XML, SRT) sont considérés comme des vidéos?

Réponse n° 11 :

L'entrepreneur peut être tenu de réaliser jusqu'à 60 projets vidéo avec l'EFPC. Certains de ces projets vidéo sont des services complets de production vidéo, mais la majorité pourrait être de courtes tâches liées à la conformité, comme la transcription, le sous-titrage codé et le sous-titrage.

Reportez-vous à la section 5. PORTÉE de l'annexe « A » Énoncé des travaux pour en savoir plus sur le nombre estimatif de types de vidéos par période de contrat.

Question n° 12 :

Tableau B.1.1 (page 11) : il est écrit que le taux horaire pondéré estimé sera calculé comme suit : Addition des types 1 à 6 / 6 = THPE. Cependant, il y a seulement 5 types inscrits au tableau. Quel serait le 6°?

Réponse n° 12 :

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Section 4.2 Méthode de sélection

Reportez-vous au tableau révisé à la section A.1 de la PARTIE « A » de la présente modification.

Question n° 13 :

3- Critères d'évaluation (page 33) : il est écrit que toutes les productions doivent avoir été achevées et livrées après janvier. Est-ce qu'il s'agit de janvier 2018?

Réponse n° 13 :

Reportez-vous à la révision apportée au critère obligatoire O.3 révisé à la section A.5 de la PARTIE « A » de la présente modification.

Question n° 14 :

À l'annexe « A », à la page 19 : Pouvez-vous nous donner plus de détails sur les « présentations interactives » qui pourraient être nécessaires? Quel type de format serait requis?

Réponse n° 14 :

ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX

En vertu de l'article 5. **Portée.**

Il faudrait plutôt lire « vidéos interactives ». « La vidéo interactive (aussi connue sous le nom de "VI") est un type de vidéo numérique qui permet les interactions avec l'utilisateur. Ces vidéos se lisent comme des fichiers vidéo ordinaires, mais comprennent des zones cliquables, ou "zones sensibles", qui exécutent une action lorsqu'on clique dessus [traduction libre]. » Dans un cours d'apprentissage en ligne, ces types de vidéos pourraient être utilisés comme scénarios en arborescence.

Reportez-vous à la révision apportée à la section 5. Portée révisée de l'annexe « A » Énoncé des travaux dans la section A.2 de la PARTIE « A », de la présente modification.

Question n° 15 :

O.2 : Les échantillons requis en vertu de l'exigence obligatoire O.2 sont-ils différents des cinq échantillons demandés dans l'exigence O.3?

Réponse n° 15 :

N'importe lequel des échantillons soumis pour le critère obligatoire O.2 peut également être soumis pour le critère obligatoire O.3, à condition de satisfaire à tous les éléments évalués dans les deux critères (O.2 et O.3).

Question n° 16 :

O.2 : Pour l'échantillon bilingue (anglais et français), s'agit-il d'une vidéo qui mélange à la fois l'anglais et le français, ou peut-on produire une seule vidéo offerte en version anglaise et française? S'il s'agit de la deuxième option, sommes-nous tenus de fournir les versions anglaise et française de la même vidéo dans nos échantillons?

Réponse n° 16 :

Pour les échantillons, vous n'êtes PAS tenu de fournir les versions française et anglaise de chaque échantillon demandé. Veuillez nous fournir une seule version dans l'une des deux langues de votre choix, ou la version bilingue si elle est disponible.

Question n° 17 :

Annexe A : Dans la définition des types de vidéos, « vidéos d'action réelle scénarisées » est présenté comme un des types. Des entrevues en direct seront-elles aussi requises?

Réponse n° 17 :

Non, des entrevues en direct ne seront pas requises.

Question n° 18 :

À la page 23, section 6.q : La demande de propositions indique qu'il faut « faire des recommandations aux concepteurs du cours ». Ces concepteurs feront-ils partie de l'équipe de l'EFPC ou devrions-nous proposer un concepteur de cours dans notre équipe de base?

Réponse n° 18 :

L'EFPC fournira les concepteurs de cours.

Question n° 19 :

À la page 23, a) : Il est dit que vous fournirez les scénarios, mais cela contredit la section sur les phases de production vidéo à la page 20 (« élaboration de scénarios »). Pouvez-vous fournir des précisions? La même question se pose pour la tâche de « traduction ».

Réponse n° 19 :

Reportez-vous à la réponse à la question n° 3. Toutes les tâches de traduction et de révision du contenu seront assumées par l'EFPC.

Question n° 20 :

Section 2.4 à la page 6 : Veuillez confirmer que la dernière journée pour les questions est le 17 janvier.

Réponse n° 20 :

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **dix (10) jours civils** avant la date de clôture des soumissions.

Question n° 21 :

Section 3.1 à la page 8 : « Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission. » Peut-on supposer que le budget par projet dans les fiches de renseignements sur la démonstration vidéo est une exception?

Réponse n° 21 :

L'appendice 1 de l'annexe « C » a été révisé. Nous avons supprimé l'exigence de fournir le budget pour les échantillons vidéo. Reportez-vous à la section A.5 de la PARTIE A de la présente modification.

La Grille d'évaluation Fiche de renseignements sur la démonstration vidéo dûment remplie doit être incluse dans la section 1 : Soumission technique.

Question n° 22 :

Section 3.1 à la page 8 : Avez-vous une estimation du nombre d'AT qui seraient produites chaque année?

Réponse n° 22 :

Reportez-vous à la section 5. PORTÉE de l'annexe « A » Énoncé des travaux pour en savoir plus sur le nombre estimatif de types de vidéos par période de contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question n° 23 :

Dans la section 4 de l'annexe « A » : Pouvez-vous décrire en détail les caractéristiques démographiques des fonctionnaires canadiens?

Réponse n° 23 :

Le site Web pourrait vous aider à répondre à cette question en fonction des données de 2017 :
<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/statistiques-ressources-humaines/aperçu-demographique-fonction-publique-federale-2017.html>.

Question n° 24 :

À la page 24, 9. i) : La musique et les voix hors champ sont toujours utilisées sous licence dans les vidéos en vertu de chaque AT (personne ne peut détenir ces éléments dans leur totalité). L'utilisation sous licence standard pour la musique et les voix hors champ englobe tous les événements Web et internes, ce qui devrait suffire à vos besoins puisque vous ne diffuserez pas ce matériel à un public général. Suggérez-vous que nous devrions inclure une clause de non-responsabilité quelque part en ce qui concerne la licence?

Réponse n° 24 :

Selon chaque autorisation de tâches, l'entrepreneur doit fournir les licences et les droits requis conformément aux clauses et aux conditions du contrat et à l'annexe « A » Énoncé des travaux.

Conformément à la section 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées de la **Partie 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**, « Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent. »

Question n° 25 :

Est-ce qu'on s'attend à ce que le tournage de certaines vidéos se fasse à différents endroits au Canada?

Réponse n° 25 :

Oui, 1 ou 2 par année. La plupart des tournages auront lieu dans la région de la capitale nationale.

Question n° 26 :

Quelle est la différence entre « animation » et « graphiques animés » dans la soumission financière?

Réponse n° 26 :

L'animation pourrait inclure l'animation 2D ou 3D, tandis que les graphiques animés désigneraient plutôt des graphiques en mouvement.

Question n° 27 :

Quel est le ratio d'employés et de personnes talentueuses à utiliser dans les vidéos? Par exemple, prévoyez-vous qu'il y aura plus de contenu scénarisé que de contenu documentaire?

Réponse n° 27 :

Il devrait y avoir un plus grand nombre d'employés que de personnes talentueuses.

Solicitation No. - N° de l'invitation
OX001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
OX001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.OX001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question n° 28 :

Veillez confirmer si nous sommes responsables de l'intégration Web.

Réponse n° 28 :

L'EFPC est responsable de toutes les tâches d'intégration avec le système de gestion de l'apprentissage ou le Web. L'entrepreneur devra veiller à respecter les spécifications techniques de l'EFPC afin que l'intégration soit harmonieuse.

Question n° 29 :

Qui seront les membres du comité d'évaluation?

Réponse n° 29 :

Conformément à ce qui est indiqué à la section 4.1 Procédures d'évaluation de la PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION :

(b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions. »

Question n° 30 :

Comment définissez-vous la vidéo d'animation? S'agit-il d'une animation par ordinateur 2D ou 3D?

Réponse n° 30 :

Elle peut inclure les deux types d'animation, selon les besoins opérationnels. Cette information sera précisée dans chaque AT.

Question n° 31 :

Comment définissez-vous la vidéo interactive? Pouvez-vous donner un exemple? Devons-nous faire appel à un tiers pour les logiciels et intégrer ces coûts dans le tarif pondéré? Ce type de vidéo sera-t-il utilisé pour l'apprentissage individuel, dans des situations où le participant interagit avec la vidéo et répond à une question qui mène à des questions subséquentes et à des résultats différents? Ou voulez-vous une vidéo de type interactif qui s'arrête et fournit ensuite la bonne réponse?

Réponse n° 31 :

« La vidéo interactive (aussi connue sous le nom de "VI") est un type de vidéo numérique qui permet les interactions avec l'utilisateur. Ces vidéos se lisent comme des fichiers vidéo ordinaires, mais comprennent des zones cliquables, ou "zones sensibles", qui exécutent une action lorsqu'on clique dessus [traduction libre]. » Dans un cours d'apprentissage en ligne, ces types de vidéos pourraient être utilisés comme scénarios en arborescence. Il peut s'agir à la fois d'un scénario en arborescence (qui mène à un résultat différent) et d'une vidéo interactive qui pose une question, s'arrête et fournit une réponse et des commentaires.

Conformément à la section B.1 TAUX HORAIRES FERMES : « Toutes les autres dépenses normalement nécessaires à la prestation des services (notamment les locaux à bureaux requis pour le projet [y compris les logiciels et le matériel de l'entrepreneur], le traitement de texte, les estimations de travail, les photocopies, les frais de messagerie et de téléphone, les frais de déplacement locaux* et tous les autres frais accessoires) sont comprises dans les taux horaires fermes, et elles ne seront pas admises à titre de frais directs dans le cadre du contrat. »

Question n° 32 :

Que voulez-vous dire par « présentation interactive »? Est-ce la même chose qu'une vidéo interactive?

Réponse n° 32 :

Reportez-vous à la réponse à la question n° 14.

Question n° 33 :

Pouvez-vous confirmer que l'EFPC fournira toutes les traductions? À l'annexe B, le taux pondéré comprend la traduction.

Réponse n° 33 :

Reportez-vous à la section A.4 de la PARTIE A de la présente modification.

L'EFPC est responsable de tous les services de traduction et de révision du contenu.

Question n° 34 :

Dans l'annexe B, les heures de montage devraient-elles être incluses dans les services de postproduction?

Réponse n° 34 :

Oui, les heures de montage doivent être incluses dans les services de postproduction.

Question n° 35 :

Dans l'appendice 1 de l'annexe C – Fiche de renseignements sur la démonstration vidéo. Pouvons-nous soumettre des vidéos de graphiques animés éducatifs à titre d'exemples et ne pas perdre de points puisqu'elles ne nécessitent pas d'éclairage ou d'angles de caméra?

Réponse n° 35 :

Les échantillons de production vidéo fournis en réponse au critère obligatoire O.3 serviront de base à l'évaluation du critère C.2 *Qualité des échantillons de productions vidéo présentés*.

La fiche de renseignements sur la démonstration vidéo incluse à l'appendice 1 de l'annexe « C » sera évaluée conformément aux éléments précisés dans le critère technique coté C.2.

Les soumissionnaires doivent fournir trois (3) échantillons vidéo conformément au critère obligatoire O.3. Au moins un (1) des trois (3) échantillons soumis doit être une vidéo d'action en direct, au moins une (1) des vidéos doit être une vidéo animée et au moins un (1) échantillon doit être bilingue (anglais et français).

La maîtrise des éléments suivants doit être démontrée dans chaque échantillon de vidéo d'action en direct :

1. utilisation de l'éclairage;
2. angles de caméra;
3. graphiques;
4. son;
5. musique;
6. utilisation efficace du traitement;
7. scénario;
8. langage (corporel et parlé);
9. techniques de montage.

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La maîtrise des éléments suivants doit être démontrée dans chaque échantillon de vidéo animée :

1. utilisation de la composition et de la numérisation;
2. effets d'animation;
3. graphiques;
4. son;
5. musique;
6. utilisation efficace du traitement;
7. scénario;
8. langage (parlé et écrit);
9. techniques de montage.

Les soumissions qui ne répondent pas à tous les critères obligatoires seront rejetées.

Question n° 36 :

Pouvez-vous confirmer que nous pouvons fournir les échantillons par postel plutôt que de les placer sur un DVD? Y a-t-il suffisamment d'espace?

Réponse n° 36 :

Les échantillons peuvent être envoyés sur une clé USB ou horodatés et envoyés par postel.

Tel qu'il est indiqué dans la partie 3 de la demande de soumissions : « Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. » Le service Connexion postel a la capacité de recevoir une multitude de documents d'une taille maximale de 1 Go chacun.

Question n° 37 :

Veuillez nous confirmer que la durée totale des échantillons devrait être de 15 minutes, car on nous donne deux durées différentes.

Réponse n° 37 :

Reportez-vous à la révision apportée au critère obligatoire O.3, à la section A.5 de la PARTIE « A » de la présente modification.

La durée totale des trois (3) démos ne DOIT PAS dépasser dix (10) minutes. Les échantillons devraient idéalement durer de deux à trois minutes chacun.

Question n° 38 :

(Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions)

Quel est le type de fichier vidéo (mp4, aiv, etc.) exigé pour les échantillons vidéo? S'agit-il du même format si nous l'envoyons au moyen de la Connexion postel?

Réponse n° 38 :

Les échantillons peuvent être soumis sur clé USB, ou horodatés et envoyés par postel, et aucune modification n'est apportée aux démos après la date de soumission.

Reportez-vous à la révision apportée au critère obligatoire O.3, à la section A.5 de la PARTIE « A » de la présente modification.

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question n° 39 :

Au critère O.3, à la page 33, « doivent avoir été achevées et livrées après janvier ». Vous voulez dire « avant janvier 2019 »?

Réponse n° 39 :

Reportez-vous à la révision apportée au critère obligatoire O.3, à la section A.5 de la PARTIE « A » de la présente modification.

Toutes les productions doivent avoir été réalisées entièrement par le soumissionnaire dans le cadre d'un contrat pour le secteur public ou privé. Elles doivent avoir été achevées et livrées après le 1^{er} janvier 2015.

Question n° 40 :

Toujours au critère O.3, à la page 33 : Il est dit que le soumissionnaire DOIT fournir un DVD en format démonstration. Est-ce que cela signifie que nous devons soumettre une version sur disque dur? Si oui, pouvons-nous inclure une clé USB plutôt qu'un DVD? Si nous pouvons soumettre par postal, pouvons-nous inclure des liens, ou devons-nous aussi transmettre les fichiers vidéo par postal?

Réponse n° 40 :

Les soumissionnaires peuvent transmettre leurs échantillons vidéo sur clé USB ou par postal.

Comme le précise la section 05 (2018-05-22), Présentation des soumissions, du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, le Canada évaluera **uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire.**

Le Canada n'évaluera pas l'information telle les liens ou les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

Reportez-vous à la partie 3 de la demande de soumissions et à la révision du critère obligatoire O.3, à la section A.5 de la PARTIE « A » de la présente modification.

Question n° 41 :

Dans le nombre estimatif de vidéos, à la page 21 : s'agit-il de 60 vidéos en anglais et 60 vidéos en français, ou de 60 vidéos dans une langue et de simples sous-titres dans l'autre? En ce qui concerne les animations, par exemple, y aura-t-il une voix hors champ en anglais et une voix hors champ en français?

Réponse n° 41 :

Non, il s'agit d'un maximum de 60 projets vidéo combinés. Autrement dit, pour une autorisation de tâches élaborée et approuvée, l'École de la fonction publique du Canada exigerait une version française et une version anglaise de chaque vidéo. Les animations et les graphiques animés devraient comporter une voix hors champ dans les deux langues.

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question n° 42 :

À quelle fréquence devons-nous fournir toutes les séquences sur clé USB/disque dur? Après chaque projet? Une fois par an?

Réponse n° 42 :

Nous accepterions avec plaisir les séquences sur clé USB ou disque dur tous les deux mois ou à mesure que se présenteront les besoins, selon l'entente établie entre le chargé de projet de l'EFPC et le fournisseur.

Question n° 43 :

Peut-on définir ceci par rapport au produit livrable ou par rapport à l'étendue des travaux? Tableau B1.1 - Types de vidéo. Type 4 - Vidéo interactive. Il existe bien des types d'approches, en matière de vidéo interactive.

Réponse n° 43 :

Article 5, sous l'en-tête. Portée

Il faudrait plutôt lire « vidéos interactives ». « La vidéo interactive (aussi connue sous le nom de "VI") est un type de vidéo numérique qui permet les interactions avec l'utilisateur. Ces vidéos se lisent comme des fichiers vidéo ordinaires, mais comprennent des zones cliquables, ou "zones sensibles", qui exécutent une action lorsqu'on clique dessus [traduction libre]. » Dans un cours d'apprentissage en ligne, ces types de vidéos pourraient être utilisés comme scénarios en arborescence.

Reportez-vous à la révision apportée à la section 5, Portée révisée de l'annexe « A » Énoncé des travaux, à la section A.2 de la PARTIE « A » de la présente modification.

Question n° 44 :

Au critère O.3 – ÉCHANTILLONS DE PRODUCTIONS VIDÉOS, il est dit : Toutes les productions doivent avoir été réalisées entièrement par le soumissionnaire dans le cadre d'un contrat pour le secteur public ou privé. Elles doivent avoir été achevées et livrées après janvier. À quel mois de janvier fait-on référence, ici?

Réponse n° 44 :

Reportez-vous au critère obligatoire O.3 révisé, à la section A.5 de la PARTIE « A » de la de la présente modification.

Question n° 45 :

Quels sont les lieux de tournage possibles?

Réponse n° 45 :

Divers emplacements partout au Canada. Chacun dépendrait du sujet de la vidéo. Chaque emplacement figurerait sur la liste particulière des autorisations de tâches.

Par exemple : Si le sujet des vidéos liés aux autochtones, il faudrait se rendre dans plusieurs territoires autochtones.

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question n° 46 :

On dit que l'entrepreneur doit produire environ 60 vidéos, mais la section portant sur le NOMBRE ESTIMATIF DE TYPES DE VIDÉOS PAR PÉRIODE DE CONTRAT indique que 40 vidéos nécessitent de la transcription, du sous-titrage et du sous-titrage codé. Nous avons de la difficulté à comprendre ce que cela signifie, puisque la transcription, le sous-titrage et le sous-titrage codé ne sont pas des types de vidéos. Pouvez-vous préciser le nombre de vidéos complètes que vous souhaitez obtenir?

Réponse n° 46 :

Reportez-vous à la réponse de la question 11 de la de la présente modification.

Question n° 47 :

En ce qui concerne les 60 vidéos, s'agira-t-il de 60 vidéos en français et de 60 en anglais, soit 120 vidéos au total, ou seront-elles réparties, par exemple 30 en anglais et 30 en français?

Réponse n° 47 :

Cela pourrait varier selon le type de vidéo. Mais oui, ce sera environ 30 vidéos en anglais et 30 en français. Il pourra aussi y avoir plus de nouvelles vidéos et moins de vidéos nécessitant un travail de conformité.

Question n° 48 :

En général, est-ce que les sous-titres français et le sous-titrage codé (et la description sonore) d'une vidéo qui était à l'origine entièrement en anglais la rendent accessible en français (par exemple, une entrevue de type « têtes parlantes » dans laquelle la personne interviewée parle anglais)? Pour des échantillons de travail ou des vidéos d'exemple, est-ce que ce serait acceptable?

Réponse n° 48 :

Oui, cela compterait. Nous pouvons utiliser le doublage pour les versions traduites. Cependant, pour les démos demandées, vous n'êtes PAS tenus de fournir les versions anglaise et française de chaque échantillon. Veuillez nous fournir une seule version dans l'une des deux langues de votre choix, ou la version bilingue si elle est disponible.

Question n° 49 :

Pouvez-vous préciser ce que vous attendez d'une « vidéo interactive »?

Réponse n° 49 :

« La vidéo interactive (aussi connue sous le nom de "VI") est un type de vidéo numérique qui permet les interactions avec l'utilisateur. Ces vidéos se lisent comme des fichiers vidéo ordinaires, mais comprennent des zones cliquables, ou "zones sensibles", qui exécutent une action lorsqu'on clique dessus [traduction libre]. » Dans un cours d'apprentissage en ligne, ces types de vidéos pourraient être utilisés comme scénarios en arborescence. Il peut s'agir à la fois d'un scénario en arborescence (qui mène à un résultat différent) et d'une vidéo interactive qui pose une question, s'arrête et fournit une réponse et des commentaires.

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question n° 50 :

Si la proposition est livrée sous forme de copie numérique en ligne au moyen du service Connexion postal, sommes-nous autorisés à fournir les exemples vidéo sous forme de lien en ligne intégré à la proposition ou auriez-vous besoin des fichiers numériques?

Réponse n° 50 :

Reportez-vous au critère obligatoire O.3 révisé, à la section A.5 de la PARTIE « A » de la de la présente modification.

Le Canada n'évaluera pas l'information telle les liens ou les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

Question n° 51 :

À l'annexe A – Énoncé des travaux, on indique cinq types de produits. Pour s'assurer que tous les soumissionnaires soumettent des prix pour le même ensemble d'exigences, serait-il possible d'obtenir une description plus détaillée des exigences exactes du client auxquelles doit répondre chacun de ces types de produits? Par exemple, lorsqu'on nous demande de soumettre un prix pour une animation, s'agit-il d'une animation en 2D, en 3D, ou d'une animation vidéo sur tableau blanc? Qu'est-ce qu'on entend par « produit interactif »?

Réponse n° 51 :

Le critère obligatoire O.3 et le critère technique coté C.2 ont été révisés. Reportez-vous à la section A.5 de la partie A de la présente modification.

Il peut s'agir d'une animation en 2D, en 3D ou sur tableau blanc. Il y aura un pourcentage plus élevé d'animations sur tableau blanc par rapport aux deux autres types d'animation.

« La vidéo interactive (aussi connue sous le nom de "VI") est un type de vidéo numérique qui permet les interactions avec l'utilisateur. Ces vidéos se lisent comme des fichiers vidéo ordinaires, mais comprennent des zones cliquables, ou "zones sensibles", qui exécutent une action lorsqu'on clique dessus [traduction libre]. » Dans un cours d'apprentissage en ligne, ces types de vidéos pourraient être utilisés comme scénarios en arborescence. Il peut s'agir à la fois d'un scénario en arborescence (qui mène à un résultat différent) et d'une vidéo interactive qui pose une question, s'arrête et fournit une réponse et des commentaires.

Question n° 52 :

Dans les critères obligatoires O3, Échantillons de production vidéo, il est indiqué que les échantillons vidéo doivent démontrer la maîtrise des éléments suivants :

1. utilisation de l'éclairage;
2. angles de caméra;
3. graphiques;
4. son;
5. musique;
6. utilisation efficace du traitement;
7. scénario;
8. langage (corporel et parlé);
9. techniques de montage.

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

À l'annexe A.5, Portée, on demande cinq types de vidéo, mais certains types de vidéo (c.-à-d. animation, graphiques animés) ne répondent pas à tous les critères qui précèdent.

Pourriez-vous nous indiquer si nos échantillons devraient viser à répondre à tous les critères ci-dessus, ou si nous devrions nous concentrer sur la fourniture d'échantillons pour tous les types de vidéos demandés à l'annexe A?

Réponse n° 52 :

Reportez-vous au critère obligatoire O.3, à la section A.5 de la PARTIE « A » de la présente modification.

Question n° 53 :

Tableau B.1.1 – Envisageriez-vous de modifier la base de paiement du tableau B1.1. afin qu'elle soit plus claire pour les répondants? Dans le passé, nous avons soumissionné en utilisant un tableau qui définit les ressources. Voir le document ci-joint.

Si cela n'est pas possible, voici nos questions.

Quelle devrait être la durée de chaque type de vidéo? Et allons-nous déterminer de quelles ressources nous aurons besoin et combien de temps prévoir pour chaque ressource sans savoir quelle est l'approche de création? Si un lien vers un exemple vidéo était inclus et qu'une durée était précisée pour chaque type de vidéo, alors l'EFPC pourrait tenir pour acquis que chaque entreprise soumissionne selon une même étendue des travaux et un même niveau de complexité ou de simplicité.

Nous demander d'établir des taux horaires fermes tout compris est déroutant, puisque nous n'utilisons pas de taux horaires dans l'industrie de la vidéo, mais fonctionnons plutôt à la demi-journée ou à la journée complète. Pouvez-vous nous expliquer comment le taux horaire devrait être calculé? Faut-il établir un budget pour chaque type de vidéo en estimant les ressources et le temps dont nous pensons avoir besoin pour le réaliser? Puis additionner le nombre de jours attribué à chaque ressource, diviser le nombre d'heures par jour pour chaque ressource en imaginant un taux horaire, puis additionner les taux horaires et faire la moyenne?

Ces coûts doivent-ils inclure les versions française et anglaise de chaque vidéo?

Réponse n° 53 :

Reportez-vous à la Partie A, Section A.1 et à la section A.4 de la présente modification.

Les vidéos de l'École de la fonction publique du Canada devraient être de 2 à 3 minutes maximum.

Le critère obligatoire O.3 et le critère technique coté numériquement ont été révisés

Oui, le coût comprend les versions française et anglaise complètes.

Question n° 54 :

Est-ce que vous nous demandez de vous fournir un prix horaire unique pour ce large éventail de compétences? Le chef de projet ou le scénariste serait donc payé au même taux que le maquilleur ou la personne chargée de la duplication des vidéos?

Il s'agit là d'une tâche très difficile.

Comment définissez-vous précisément les « services de production et de postproduction »?

Réponse n° 54 :

Reportez-vous à la Partie A, Section A.1 et à la section A.4 de la présente modification.

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Services de production - La production commence une fois que le métrage est enregistré, où les acteurs (si nécessaire) se préparent et sont filmés. Pendant le processus de production, vous appliquez diverses exigences d'éclairage, de cadrage et de travail sur la composition. Certains projets tireront également sur B-Roll pendant le processus de production

Services de post-production - le processus de post-production est le processus d'édition final où les graphiques peuvent être ajoutés au même titre que les images, la musique, la correction des couleurs et des effets spéciaux. C'est là que le projet commence à prendre vie. Le premier montage sera en itération jusqu'à ce que ce soit parfait pour ensuite passer à l'ébauche finale. L'ébauche finale sera en itération jusqu'à ce que ce soit parfait pour ensuite passer à l'épreuve finale.

Question n° 55 :

Nous ne pouvons pas soumettre d'échantillons de vidéo d'animation pour cette DP (selon le critère O.3, chaque échantillon doit inclure « 8. le langage (à la fois corporel et parlé) ». Mais vous recherchez des échantillons d'animations à l'ANNEXE « C »?

O.3 – ÉCHANTILLONS DE PRODUCTIONS VIDÉO

Toutes les productions doivent avoir été réalisées entièrement par le soumissionnaire dans le cadre d'un contrat pour le secteur public ou privé. Elles doivent avoir été achevées et livrées après janvier.

La maîtrise des éléments suivants doit être démontrée dans chaque échantillon vidéo :

1. utilisation de l'éclairage;
2. angles de caméra;
3. graphiques;
4. son;
5. musique;
6. utilisation efficace du traitement;
7. scénario;
8. langage (corporel et parlé);
9. techniques de montage.

Pourtant, à l'APPENDICE 1 DE L'ANNEXE « C », GRILLE D'ÉVALUATION ET FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉMONSTRATION VIDÉO

(Sera évaluée conformément à l'exigence C.2)

2. Séquences d'animation graphique et/ou graphiques animés et/ou animations

Réponse n° 55 :

Le critère obligatoire O.3 et le critère technique coté C.2 ont été révisés. Reportez-vous à la section A.5 de la partie A de la présente modification.

Question n° 56 :

À la section O.3, Échantillons de productions vidéo, les spécifications comprennent :

Au minimum, un (1) des échantillons doit être bilingue (anglais et français).

La maîtrise des éléments suivants doit être démontrée dans chaque échantillon vidéo : 1. utilisation de l'éclairage; 2. angles de caméra

J'ai deux questions en ce qui concerne ces éléments.

- 1) Pourriez-vous préciser lequel de ces scénarios est souhaité, par rapport à la première spécification :
 - a. la fourniture d'une série de 5 vidéos, dont au moins une en français et en anglais;
 - b. la fourniture d'une série de 5 vidéos, dont au moins une en français, si les autres sont en anglais;
 - c. la fourniture d'une série de 4 vidéos uniques, et une 5^e vidéo présentant la traduction française de l'une des 4 vidéos initiales, si elles sont fournies en anglais.
- 2) Pouvez-vous confirmer que vous **ne voulez pas** recevoir d'exemples de vidéos qui entreraient dans la catégorie « Type 1 – Animation », car elles n'exigeraient pas le recours à l'éclairage et aux angles de caméra?

Réponse n° 56 :

Reportez-vous au critère obligatoire O.3, à la section A.5 de la PARTIE « A » de la présente modification.

Question n° 57 :

1) Pouvez-vous préciser si les échantillons vidéo demandés à la section M.3 (page 30 de la demande de propositions [DP]) doivent être livrés sur DVD ou si nous pouvons envoyer un lien vers un portfolio en ligne des échantillons et/ou les envoyer sur USB en format MP4? Le DVD est un format SD et ne montrera pas correctement le niveau de qualité des échantillons vidéo.

2) Si un DVD est obligatoire, pouvez-vous confirmer si vous avez besoin d'un DVD de lecture ou d'un DVD de données?

3) Pouvez-vous confirmer que les cinq (5) projets vidéo fournis à la section M.2 pour démontrer l'expérience de l'entreprise peuvent être DIFFÉRENTS des cinq (5) exemples de démonstration de la section M.3?

4) Pouvez-vous préciser ce que l'on entend par « terminé et livré après janvier » dans la section M.3?

Réponse n° 57 :

Reportez-vous au critère obligatoire O.3, à la section A.5 de la PARTIE « A » de la présente modification.

Le Canada n'évaluera pas l'information telle les liens ou les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

Question n° 58 :

4.2.1, point 5 (p. 10 de 42). Comment et pour quel type de tâche arrivez-vous à une évaluation de 50 heures pour déterminer la note de prix à partir du THPE? À quoi ces 50 heures doivent-elles s'appliquer? Le total de cette multiplication (50 h x THPE) représentera-t-il le budget total alloué à l'ensemble des 60 capsules sur 2 ans?

Réponse n° 58:

Reportez-vous à la section 4.2.de la Demande Proposition. Le calcul est uniquement à des fins d'évaluation.

Question n° 59 :

4.2.1, point 5 (p. 11 de 42). D'abord pour le Type 1, de quel type d'animation s'agit-il : vectoriel style 2D Toonboom, Animation 2D traditionnelle, Stop Motion?

Réponse n° 59 :

Il peut s'agir d'une animation en 2D, en 3D ou sur tableau blanc. Il y aura un pourcentage plus élevé d'animations sur tableau blanc par rapport aux deux autres types d'animation.

Question n° 60 :

4.2.1, point 5 (p. 11 de 42). Au Type 3, qu'entendons-nous par Schéma animé, aussi nommé Graphique animé plus loin dans le document? Parlons-nous d'animation graphique vectorielle? Parlons-nous par le fait même d'un type de vidéo qui serait composé entièrement et uniquement de ce type d'animation? Si oui, quelle différence établissez-vous entre ce type d'animation et celle des vidéos de type 1?

Réponse n° 60 :

Ce type particulier fait référence à des images animées ou à des vidéos animées.

Il peut s'agir d'une animation en 2D, en 3D ou sur tableau blanc. Il y aura un pourcentage plus élevé d'animations sur tableau blanc par rapport aux deux autres types d'animation.

Question n° 61 :

4.2.1, point 5 (p. 11 de 42). Deuxièmement, nous ne comprenons pas comment vous comptez calculer une moyenne à partir des 5 « Types de vidéo » énumérés, car de notre point de vue, les types 3 - Schéma animé et surtout le type 5 - Sous-titrage sont davantage des techniques ou services faisant partie de l'ensemble d'une production vidéo et représentant donc une fraction du budget total, et non un type de vidéo en soi. Nous craignons donc que ces deux éléments n'affectent le THPE à la baisse. Pourriez-vous nous éclairer là-dessus svp?

Réponse n° 61 :

Reportez-vous au tableau révisé à la section A.1 de la PARTIE « A » de la présente modification.

Les 40 vidéos de conformité sont des vidéos déjà créées qui existent déjà ou qui ont été créées en interne, mais qui ont besoin d'une postproduction pour rendre la vidéo conforme aux normes WCAG 2.0 AA.

Question n° 62 :

(p. 11 de 42). Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par Type 4 - vidéo interactive? Parlons-nous ici d'une vidéo dans laquelle l'utilisateur sera appelé à faire des choix du genre « cliquez sur A ou B »? Car ce type de vidéo implique une arborescence d'interactivité complexe résultant potentiellement en plus de produits livrables pour une même vidéo, en fonction du nombre de paliers de choix qu'elle offre (voir Bendersnatch sur Netflix ou Mosaic de Steven Soderberg).

Réponse n° 62 :

Il faudrait plutôt lire « vidéos interactives ». « La vidéo interactive (aussi connue sous le nom de "VI") est un type de vidéo numérique qui permet les interactions avec l'utilisateur. Ces vidéos se lisent comme des fichiers vidéo ordinaires, mais comprennent des zones cliquables, ou "zones sensibles", qui exécutent une action lorsqu'on clique dessus [traduction libre]. » Dans un cours d'apprentissage en ligne, ces types de vidéos pourraient être utilisés comme scénarios en arborescence.

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question n° 63 :

Point 5 (p. 19 de 42). Quand on parle de 60 vidéos en français et anglais, veut-on dire une version anglaise et une version française pour chacune des vidéos? La langue peut avoir les impacts suivants sur les 5 types de vidéos annoncés : types 1, 3 et 5 - voix hors champ, texte en animations graphiques, sous-titres et description visuelle audio, types 2 et 4 - *double shoot* avec comédien anglophone et comédien francophone différents pour un même rôle et ses dialogues à l'écran, voix hors champ, textes en animations graphiques, sous-titres et description visuelle audio. Cette précision aura forcément un impact sur le nombre final de vidéos à livrer. Au même titre, lorsque l'on parle de vidéo bilingue dans le document, parlons-nous de vidéos comportant les deux langues parlées à l'écran sous-titrées dans la langue opposée?

Réponse n° 63 :

Oui, nous avons besoin d'une version anglaise complète et d'une version française complète de chaque vidéo. Pour les langues officielles, il n'est pas recommandé d'avoir des sous-titres, mais dans certains cas, cela peut être nécessaire.

Question n° 64 :

Point 5 (p. 19 de 42). Nous sommes allés voir sur la plateforme CGCampus et plusieurs vidéos sont accessibles au public. Avons-nous la certitude que les vidéos qui seront produites pour ce mandat-ci ne seront pas accessibles au grand public et seront protégées par un mot de passe détenu uniquement par les employés concernés de la Fonction publique? Cette précision pourrait avoir une incidence importante sur les cachets des comédiens.

Réponse n° 64 :

Toutes nos vidéos doivent être entièrement accessibles conformément aux normes WCAG 2.0 AA, que ce soit derrière un pare-feu (mot de passe) ou face au public. Le nouveau mandat du gouvernement et de l'EFPC est d'être ouvert et de moins en moins dissimulé derrière un mot de passe. Toutes nos vidéos doivent donc être produites comme si le public cible était le grand public.

Question n° 65 :

Point 5 (p. 20 de 42). Par description visuelle ou vidéodescription, entendons-nous description visuelle audio pour handicapés visuels?

Réponse n° 65 :

Oui pour les besoins d'accessibilité décrits dans le lien suivant et répondant aux normes WCAG 2.0 AA.

<https://www.w3.org/TR/WCAG20/>

Question n° 66 :

Phase de production vidéo point 3d) (p. 21 de 42) Postproduction, gestion audio : par prudence, pourriez-vous préciser ce que vous entendez par : -« codification des heures »? -« restauration »? -« Fichiers numériques sur dispositif portatif »? -« Duplication et étiquetage »?

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Réponse n° 66 :

Le code temporel est un horaire ou un code assigné à une image ou à un point particulier d'une vidéo. En fait, un code temporel ressemble à une estampille temporelle dans le montage vidéo.

La restauration signifie effectuer la correction des couleurs, enlever les rayures, les épissures, la saleté et le scintillement, et restaurer l'audio.

En ce qui concerne les deux autres éléments mentionnés ci-dessus, l'entrepreneur est responsable de nous envoyer tous les biens bruts finis et les dossiers de projet sur un appareil portable qui a été étiqueté et qui pourrait être reproduit sur demande, conformément aux AT individuelles.

Question n° 67 :

Haut de page (p. 22 de 42). Pourquoi y avez-vous inclus les tableaux de périodes d'options? Devons-nous faire quelque chose avec cette info dans notre soumission à ce stade-ci?

Réponse n° 67 :

Cela vous indique le nombre de vidéos prévues par période de contrat. Ceci est nécessaire pour la demande de soumissions, en particulier pour la partie relative à la base de paiement.

Question n° 68 :

Point 6 e) (p. 22 de 42). Coordonner le travail du personnel de **photos** et audio. **Photos?**

Réponse n° 68 :

Vous devez coordonner le travail de toutes les personnes embauchées pour réaliser la vidéo, comme un opérateur de caméra vidéo, un photographe ou un technicien audio s'il s'agit d'un scénario en direct.

Question n° 69 :

Point 6, 2^e a) (p. 23 de 42). Devons-nous prévoir des *storyboards* (maquette, scénarimage) pour toutes les vidéos? Les illustrateurs étant rémunérés entre 30 \$ et 50 \$ par dessin, combien de dessins par vidéos devrions-nous prévoir en moyenne?

Réponse n° 69 :

Reportez-vous à la réponse à la question n° 3 de la présente modification.

Question n° 70 :

Point 6, 2^e e) (p. 23 de 42). Qu'entendons-nous par fournir jusqu'à 5 exemplaires de chaque premier montage? Les versions de montages ne seront-elles pas envoyées par voie numérique?

Réponse n° 70 :

Il s'agit d'une suggestion selon laquelle jusqu'à 5 itérations ou vagues du ou des produits peuvent être nécessaires avant l'approbation finale. Et oui, cela peut se faire numériquement par FTP ou par URL.

Question n° 71 :

Point 9 b) (p. 24 de 42). Pourriez-vous clarifier la phrase svp? Les tournages devant être effectués dans des conditions extrêmes. Et que devons-nous faire avec cette information à ce stade-ci?

Réponse n° 71 :

Reportez-vous à la révisé à la de l'annexe « A » - Énoncé des travaux, section A.3 de la présente modification.

Solicitation No. - N° de l'invitation
0X001-180989/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
0X001-180989

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031.0X001-180989

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question n° 72 :

Point 9 h) (p. 24 de 42). De quels types de travaux parlons-nous ici et de quel personnel agréé? Voulez-vous dire que dans les vidéos démontrant des tâches ou travaux réels de la fonction publique, ces actions devront être effectuées pour la caméra par de vrais employés de la FP et que ces derniers nous seront fournis sans frais par le client?

Réponse n° 72 :

Si l'on fait appel à des acteurs rémunérés ou à des employés de la FP, l'entrepreneur sera responsable de déplacer les personnes ou les objets afin d'obtenir la meilleure prise de vue possible.

Question n° 73 :

Point 9 j) (p. 24 de 42) Les comédiens et figurants devront-ils être engagés sous les conventions ACTRA et UDA? À ce stade-ci, devons-nous fournir des évaluations de coûts de talents?

Réponse n° 73 :

S'il faut du talent, mais la plupart du temps, on peut s'en tirer avec des fonctionnaires. Mais il y a un moment où les acteurs peuvent être nécessaires, et il incombera aux entrepreneurs de gérer ces ressources supplémentaires, mais ces périodes seront minimales.

**** TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DEMEURENT INCHANGÉES ****